

Procès-Verbal du Conseil Municipal

du 04 septembre 2023

Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

Madame le Maire, Présidente, ouvre la séance à 18 heures 00 et désigne Madame Sylvie CAGNICOLAU en qualité de secrétaire de séance.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	Oui			
Marc DINI	Oui			
Christine SANTUCCI	Oui			
Emmanuel DJAKOVIC	Oui			
François BERGNA	Oui			
Sylvie CAGNICOLAU	Oui			
Emilie VALETTE		Oui	Oui	Monsieur Emmanuel DJAKOVIC
Serge MEOLA	Oui			
Patrick DOULIERY		Oui	Non	
Hélène CASTA	Oui			
Steve PREVOST		Oui	Oui	Madame Patricia PAUL
Khaled BENFERHAT		Oui	Oui	Madame Sylvie MATHIEU
Philippe VUILQUE	Oui			
Sylvie MATHIEU	Oui			
Anne-Marie MONTANO	Oui			

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour du conseil :

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 06 juillet 2023 ;
2. Modification du bail rural en faveur de Madame Anastasia URBAN ;
3. Attribution subvention à l'école communale ;
4. Demande de subvention au titre des amendes de police – Ch du Bosquet ;
5. Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation ;
6. Attribution maîtrise d'œuvre – Marché rénovation Notre-Dame de Lure ;
7. Création bail locatif réfugiés ukrainiens

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

06 SEP. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Point 1 - Compte-rendu du conseil municipal du 06 juillet 2023

Philippe VUILQUE : Sur le PV de l'ancien conseil il est écrit Sobinen, alors que c'est Monsieur Sabinen

Le compte-rendu sur les chiens errants a permis une certaine efficacité, le problème peut donc être bel et bien résolu.

Le PV est incomplet : il manque l'avis de la commune sur la gestion de l'eau. Lorsque le CM rend un avis, l'ensemble des conseillers doivent en être informés. Il faut donc rajouter le courrier qui a été envoyé. Demande cet ajout dans le prochain PV

Patricia PAUL : Le conseil était clôturé lors de la discussion de ce sujet.

Le courrier envoyé à la communauté de commune sera rajouté au prochain PV (celui-ci).

Point 2 - Modification du bail rural en faveur de Madame Anastasia URBAN

Exposé des motivations : équilibrage des parcelles louées en compensation de la perte suite à la réquisition de la CCPFML.

Pas d'autres remarques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 3 - Attribution subvention à l'école communale

Exposé des motivations. Subvention déjà votée l'an dernier.
Le nombre d'enfants inscrits est inférieur à celui de l'année dernière (78 enfants au 01/09/2022).

La subvention permet de soutenir les projets pédagogiques, portés par les enseignants tout au long de l'année.

Cette subvention devait être votée en avril (oubli).

Philippe VUILQUE : Quelle est la tendance cette année en nombre d'élève ?

Christine SANTUCCI : 69 élèves, on est donc en baisse. Pas d'entrée en petite section, beaucoup de départ en CM2 cette année.

Patricia PAUL : Une école à Montlaux à ouvert pas loin, il faut faire attention. L'ancienne directrice a été alertée à ce sujet.

Il faut être prudent car l'école risque d'être sur « le fil du rasoir » pour la rentrée prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 4 - Demande de subvention au titre des amendes de police – Ch du Bosquet

Exposé des motifs par François BERGNA : La majorité s'est engagée depuis le début de leur mandat à réparer (plusieurs km de route déjà refaite) un ou deux chemins par an au sein du village. Cette année c'est le Chemin du Bosquet. Plusieurs maisons adjacentes à ce chemin sont inondées lors des orages, il y a donc urgence à agir.

Marc DINI : cette voirie comporte un réseau pluvial non évacué. La rénovation permettra d'évacuer les eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 5 - Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation

De plus en plus d'enfants au centre de loisirs et au périscolaire. Un agent embauché sur un accroissement temporaire d'activité doit changer de contrat pour être reconduit. Il a fait un beau programme si bien que 25 enfants ont dû être refusés cet été.

Le centre de loisir sur l'ensemble de la journée et des vacances qui est une création de cette mandature, rencontre un réel succès.

En plus de cette création de poste, la majorité propose de signer avec Monsieur SAUVAUT un CDD de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 6 - Attribution maîtrise d'œuvre – Marché rénovation Notre-Dame de Lure

Exposé des conclusions du RAO : le cabinet Kuntz Lefevre remporte le marché.

Il a travaillé sur la cathédrale de Forcalquier, l'église Haute de St Michel et l'église de Mane.

C'est donc un cabinet qui dispose de solides références sur les travaux du patrimoine.

Serge MEOLA : La rénovation de la chapelle était un projet phare de cette mandature, avec la MSP. Avec l'inauguration de cette dernière prévue pour cette année, nous essayons de tenir nos engagements.

C'est aussi la première fois que la commune est confortée à la restauration d'un bâtiment classé.

Nous sommes assistés de la DRAC sur cette affaire.

Philippe VUILQUE : Ce n'était pas évident comme chantier car c'est la première fois que la municipalité est confrontée à ce chantier. De plus, les autres candidats risquent de faire un recours. Toutefois, un travail de qualité à été réalisé, notamment sur le plan juridique. On ne peut que s'en féliciter.

Serge MEOLA : La DRAC connaissait 3 cabinets sur 4. Elle nous a beaucoup aidé.

Patricia PAUL : Il y avait un candidat avec une offre trop élevée en termes de prix.

Montant de la maîtrise d'œuvre : 133 172, 20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Point 7 - Création bail locatif réfugiés ukrainiens

Ce point n'était pas prévu à l'ODJ initial. L'acceptez-vous ?
Accepté par les membres présents.

Exposé des motifs : la famille ukrainienne souhaite participer au paiement du loyer de leur logement :

Sylvie MATHIEU : Cela porte uniquement sur le loyer et non sur les charges ?

Patricia PAUL : Oui. Pour un montant de 200 €. Les charges sont assumées par la commune.

Sylvie MATHIEU : C'est mieux, du fait que, faire des factures tous les mois pour eux cela semble compliqué.

Pourrais-je le récupérer pour l'association ?

Patricia PAUL : Oui, après validation par la préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Questions Diverses

1) Présentation du nouveau secrétaire de mairie

Florent, 25 ans, premier poste attribué. Présentation de ses diplômes etc.
Il récupère le poste de secrétaire de mairie.

2) Mise en services des îlots de tri

Philippe VUILQUE : Quand seront-ils mis en place ?

Patricia PAUL : Courant octobre, mais j'ai remonté mon mécontentement quant à ce délai.

Hélène CASTA : Ce n'est pas normal que l'emplacement sur le parking ait été décidé sans la mairie. Les élus qui avaient travaillé dessus avaient rendus des éléments de travail complètement différents et qui n'ont pas été pris en compte.

Anne-Marie MONTANO : « La communauté de commune fait ce qu'elle veut ». Les travaux de ne devraient pas faire l'objet d'une réception. C'est toutefois la CCPFML qui décide de les réceptionner ou non.

Hélène CASTA : Une réunion publique devait être prévue en second lieu.

Philippe VUILQUE : Comment les camions vont-ils faire leurs manœuvres ?

Patricia PAUL : Cela a été calculé pour, normalement cela devrait se faire sans problèmes
De plus, plusieurs problèmes des îlots sur d'autres communautés alentour : Ongles, etc...

Philippe VUILQUE : C'est aussi visuellement moche (les enterrés). Cela ressemble sur la place du château à un monument funéraire.

Patricia PAUL : Il y aurait un surcoût sur ces îlots. Je vais demander qu'une étude soit portée pour qu'ils soient embellis où même cachés.

Emmanuel DJAKOVIC : Les travaux qui ont été fait sur Banon ont rendu les îlots plus esthétiques.

Fin de séance : 18h30

QUESTIONS ET REMARQUES DU PUBLIC

1) Collectif contre le chien de garde de troupeaux

Le collectif est inquiet du retour en octobre, la population se pose des questions sur les mesures prises car aucune communication n'a été faite.

Christine SANTUCCI : Cet été 0 problèmes avec les chiens sur la montagne de Lure

Sylvie MATHIEU : Mon fils n'a pas pu monter là-haut à cause des chiens là-haut. Possible que des gens n'ont pas signalé des actes de ce type.
Cela crée une psychose.

Patricia PAUL : A ma demande et celle de la FNSEA, les chiens de troupeaux n'ont pas été en liberté sur la montagne. Chiens attachés.

Madame SABINEN à effectuer sur les réseaux (Facebook), un suivi sur le déplacement des troupeaux. D'ailleurs cette famille n'est pas la seule à posséder des chiens d'Anatolie. C'est aussi le cas pour 3 autres habitants.

Monsieur le préfet est venu y a quelques semaines et une discussion a été faite, notamment pour concilier les intérêts de la population et ceux des bergers. Je suis très inquiète de leur retour dû à la descente des troupeaux de la montagne, mais il faut aussi tenir compte du travail des éleveurs et du pastoralisme.

Il n'y a pas que notre village qui est touché.

Nous sommes en train d'y travailler, notamment pour vous informer, et je reste à votre disposition à ce sujet. On pense organiser une réunion d'information avec Monsieur SABINEN à la rentrée.

Citoyenne : La réunion n'a pas porté ses fruits ailleurs (notamment à Ongles). Il risque d'y avoir le même problème ici. Les consignes données sont souvent inapplicables et/ou obsolètes.

Aussi, c'est l'accès au village qui est concerné et pas que l'accès à la montagne de Lure.

Citoyenne 2 : On a peur aujourd'hui. Les chiens viennent jusque dans notre jardin. Il y a même des chiens à la sortie de l'école. On souhaite se sentir libre, les panneaux ne servent plus à rien et tout le monde ne porte pas plainte.

Un vétérinaire est-il venu pour examiner le problème ?

Patricia PAUL : Oui par deux fois, en juin 2022 et au printemps 2023. Selon le compte rendu de l'étude comportementale, aucun problème.

Philippe VUILQUE : Moi aussi je suis sceptique à propos de cette réunion publique.

Sur les chiens d'Anatolie, ces chiens ont besoin d'espace. Ils ont besoin d'espace et dès qu'ils se sentent à l'étroit ils se sentent agressés.

Ce sont des chiens dangereux, utile pour la défense des troupeaux mais problématiques pour la sécurité des habitants. La solution serait de ne plus recourir à cette race.

Les patous eux, sont moins dangereux.

La sécurité des habitants et la libre circulation est importante. Selon moi la solution est de ne pas avoir recours à cette race de chien d'Anatolie.

Citoyen : Il y a aussi le problème des nuisances sonores. La meute de Sabinen hurle toute la nuit. Je lui ai envoyé deux courriers restés sans réponses. Je vais porter plainte. Ces aboiements perpétuels durent toute la nuit.

Patricia PAUL : La DREAL est là pour travailler sur le comportement des chiens.

Hélène CASTA : Le pb des aboiements est un très gros problème.

Philippe VUILQUE : On peut toujours porter plainte pour les bruits mais cette plainte risque d'être classée sans suite.

Patricia PAUL : On peut mettre des amendes etc mais c'est plus compliqué.

Philippe VUILQUE : On peut prendre un arrêté.

Patricia PAUL : On peut le faire au centre du village mais cela concerne tous les chiens. Même les chiens errants.

Hélène CASTA : On peut faire venir la fourrière, elle viendra souvent.

Philippe VUILQUE : Autre difficulté : il y a eu des aides de l'Etat sur cette race de chiens.

Sylvie MATHIEU : Monsieur Sabinen a 22 chiens. Pourquoi autant ?

Patricia PAUL : Avec la protection du loup, on ne peut plus faire de gros troupeaux. Donc plus de troupeaux veut dire plus de chiens. De plus, d'après l'étude, les chiens doivent être au repos régulièrement, il doit y avoir un roulement entre eux.

Citoyenne : Ils font des portés ? Ils se reproduisent entre eux ? Tous les chiens ne sont pas castrés y a un risque de chiens « consanguins ».

Citoyenne 2 : Pas tous les chiens ne sont castrés.

Citoyenne 3 : Le problème de ces chiens c'est qu'ils ne sont pas éduqués. Ailleurs ça se passe bien ! Depuis la réunion, y a-t-il eu récemment un contrôle vétérinaire ?

Patricia PAUL : Oui deux fois comme je l'ai dit.

Citoyenne : Ce serait peut-être intéressant de relancer cette procédure.

Patricia PAUL : Fin 2022 on était sur un total de 16 ou 17 chiens examinés, toujours pas de problème.

Philippe VUILQUE : Est-ce de la complaisance ? Ce n'est pas normal. Si les services vétérinaires disent qu'ils ne sont pas normaux, il faudra les tuer.

Citoyenne : On attend un accident grave pour agir ?

Patricia PAUL : Je ne peux pas vous laisser dire ça. On se bat contre ça.

2) Remplacement de Monsieur Delignières

Citoyen : Il va y avoir un médecin pour remplacer monsieur Delignières ?

Patricia PAUL : Oui le docteur Catharina Viera devrait arriver d'ici la fin de l'année
Pas de passation entre les deux médecins. Elle recréera sa propre clientèle.

De plus, j'échange avec un autre médecin qui souhaite venir ici en demi retraite.
Depuis 2021, 15 MSP sont présente sur le 04.

La MSP aura deux pôles, deux sites : anciens locaux avec pharmacie etc et la nouvelle maison de santé.
Elle sera donc multisite.

Je remercie d'ailleurs le docteur Capellan qui a assuré toutes les gardes de l'été.

3) Intervention de Monsieur Jean-Yves ROCHE

Monsieur Jean-Yves : Je viens pour parler du site de Lure. Monsieur Boscodon vient à ce sujet. Un nouveau chemin, placé sur le GR6 va se créer.
Nous recherchons donc des financements pour la création d'un circuit de 460 km.

Concernant la fête du patrimoine, l'association assurera sa permanence à la médiathèque. L'association souhaite bénéficier d'ex-voto pour montrer la richesse du patrimoine de notre collectivité.

Deux panneaux signalétiques sont présentés au conseil.

Monsieur Jean-Yves : 7 ex-voto de Monsieur Delbosco sont censés être présents sur le site de la commune.
Ce sont des chefs d'œuvres.

Madame le maire propose à Monsieur ROCHE de venir voir dans le grenier de la mairie pour retrouver ces ex-voto qui avaient été confiés à un ancien élu.

Fait à Saint-Etienne les Orgues, le 05 septembre 2023

Le Maire, Madame Patricia PAUL



